



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de la Multiple chemical sensitivity (MCS)

Question écrite n° 12049

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des pathologies liées à la sensibilité aigüe aux produits chimiques (MCS). En effet, la MCS (*multiple chemical sensitivity*) est une maladie qui a pour conséquence de rendre hypersensibles certaines personnes aux produits d'origine chimique comme le parfum, les encres d'imprimerie et les produits d'entretien. Cette maladie, souvent imputée à un problème psychologique plus que physique, est déjà reconnue par plusieurs pays européens comme l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Espagne et l'Italie. Il souligne que ce syndrome n'étant pas reconnu en France, les frais de soins qui sont bien souvent élevés demeurent à la charge exclusive du patient. En conséquence, il lui demande la position de la France sur la MCS.

Texte de la réponse

Les personnes concernées par le syndrome de l'hypersensibilité chimique peuvent être prises en charge par les centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) mais ce syndrome malgré les recherches étiopathogéniques qui lui ont été consacrées, demeure médicalement inexpliqué. Actuellement, les 32 CCPP sont réunis au sein du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles, réseau national d'experts médicaux qui recense de façon systématique et standardisée l'ensemble des problèmes de santé au travail donnant lieu à une consultation dans un de ces CCPP. Ce réseau a pour vocation essentielle de détecter des liens non connus entre santé et travail mais a également développé une compétence sur les questions de santé liées à l'environnement en général. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en assure la coordination depuis 2006. Par ailleurs, une expertise sur l'électro-hypersensibilité est actuellement en cours de réalisation au sein de l'ANSES. Le pré-rapport des travaux d'expertise a été mis en consultation publique du 28 juillet au 30 septembre 2016 sur le site internet de l'agence. Les observations formulées sont actuellement examinées par le groupe d'experts en charge des travaux. Le rapport définitif et l'avis de l'agence devraient être publiés en 2018. Ces travaux relatifs aux champs électromagnétiques pourraient être ensuite complétés par des travaux sur l'hypersensibilité chimique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12049

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 7936

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8346